

**Projet de loi pour la modernisation du dialogue social et
l'emploi**

Explication de vote

Mardi 2 juin 2015

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les député(e)s,

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

A l'issue des débats sur ce projet de loi pour la modernisation du dialogue social et l'emploi, la déception qui était celle du groupe UDI à l'égard du contenu du texte, ne fait que se confirmer.

Les échanges que nous avons eus dans l'hémicycle, entre majorité, gouvernement et opposition, ont pourtant été riches, et démontraient par cette richesse qu'il y avait matière, sur ces sujets, à prendre des décisions significatives.

Et pourtant, la modernisation tant attendue n'est pas au rendez vous.

Le gouvernement nous livre au final une nouvelle édition du miroir aux alouettes : il ne faut donc pas s'étonner que ce projet de loi soit sans reflet.

La grande galerie des illusions perdues s'est ainsi enrichie d'un nouveau trophée : la réforme des seuils administratifs et sociaux, qui a été complètement délaissée.

Il y a dans notre pays 2,6 fois plus d'entreprises de 49 salariés que de 50 ; 1,7 fois plus d'entreprises de 19 salariés que de 20 et 1,8 fois plus d'entreprises de 9 salariés que de 10.

Nous restons convaincus qu'il y a là un sujet à traiter si nous voulons donner un souffle au développement des TPE et PME, au niveau des seuils de 10 et 50 salariés.

Alors que viennent de s'ouvrir les consultations des partenaires sociaux dans le cadre d'une conférence sociale spécifique aux TPE et PME, le groupe UDI estime que le gouvernement aurait dû montrer des signes tangibles d'ouverture en direction de ces entreprises qui sont les mieux à même de créer de l'emploi.

Le sujet des seuils en fait partie, et nous pensons qu'il est indispensable de ne pas se fermer les portes de l'expérimentation sur cette question.

L'extension du recours à la délégation unique du personnel va dans le bon sens, de même que la possibilité de regrouper en une seule instance, les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail,

Il est toutefois regrettable qu'il crée pour cela, un nouveau pallier de 300 salariés, alors que les seuils sont déjà trop nombreux.

Le groupe UDI veut, sur ce point, faire davantage confiance aux partenaires sociaux, acteurs de l'entreprise, afin de déterminer dès 50 salariés, la meilleure organisation du dialogue social, adaptée aux caractéristiques de l'entreprise et de son activité.

Nous déplorons également que la volonté – légitime – du gouvernement de doter 4,6 millions de salariés d'une représentation, se soit traduite par l'instauration de commissions paritaires régionales interprofessionnelles, dont le fonctionnement s'avèrera, en définitive, intrusif et préjudiciable à la qualité du dialogue social dans les TPE.

C'est encore un mauvais coup porté aux plus petites entreprises, aux employeurs mais aussi aux salariés, qui ont besoin d'informations et de souplesse dans leur organisation.

Par ailleurs, nous partageons la volonté de mieux prendre en compte les pathologies psychiques parmi les maladies professionnelles, mais nous attirons votre attention sur la difficulté de distinguer avec certitude leurs multiples facteurs, et donc leur origine professionnelle.

Nous soutenons également les avancées concernant le régime des intermittents, qui permette de reconnaître dans la loi la spécificité des métiers du spectacle et la nécessité de pérenniser les règles qui leur sont applicables.

Sur le compte personnel d'activité, nous nous étonnons de la méthode adoptée, qui fait peu de cas de la consultation des partenaires sociaux pour aborder ce sujet complexe de la portabilité des droits sociaux.

De la même façon, nous ne comprenons pas la volonté de remettre en cause l'un des outils de lutte contre les discriminations à l'embauche, qu'est le CV anonyme.

Nous pensons plus juste de l'adapter, pour l'appliquer dans les grandes entreprises. Vous avez choisi de le faire appliquer uniquement sur la base du volontariat, ce qui revient à en faire une coquille vide.

Enfin, nous regrettons que la fusion de la PPE et du RSA activité aboutisse, dans les faits, à réduire de 8 millions à 2,8 millions, le nombre de bénéficiaires de ces aides au pouvoir d'achat des salariés modestes.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDI votera contre ce projet de loi.